DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MÉTROPOLE DE LYON

### Séance du 20 décembre 2018

Compte rendu affiché le 28 décembre 2018

Date de convocation du Conseil municipal le 14 décembre 2018

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Régis DUVERT

### Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

# Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

### Membres absents excusés:

Membres absents: Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.

### Nombre de membres Art. 2121-2 Qui ont pris En Exercice part à la du CGCT délibération 43 43 30

Objet:

18.12.1114

Convention de partenariat entre la ville, le collège Valdo, l'ASUL, le VV Handball club fonctionnement section handball



# RAPPORT DE MADAME DAHOUM

## Mesdames, Messieurs,

Le collège Pierre Valdo propose une section sportive handball de la sixième à la troisième afin d'améliorer la réussite scolaire des élèves.

Les élèves de la section sportive Handball (80 élèves) participent à deux entraînements par semaine au sein du collège.

Tous les entraînements sont encadrés par un professeur du collège et un éducateur sportif de la Ville.

Les classes de la section sportive répondent principalement aux objectifs suivants :

- favoriser la réussite scolaire en facilitant l'épanouissement de l'enfant à travers une activité motivante,
- renforcer l'attractivité du collège en offrant des activités spécifiques,
- permettre aux enfants d'atteindre un bon niveau de pratique et de représenter la ville et le collège dans des compétitions nationales,
- permettre la formation de joueurs, d'entraîneurs, d'arbitres et de jeunes officiels qui participent activement aux associations sportive de la ville et du collège,
- la formation de futurs citoyens en rendant les jeunes autonomes et responsables.

Aussi, une convention de partenariat est établie entre le collège Valdo, la ville de Vaulx-en-Velin, l'ASUL section hand et le Vaulx-en-Velin Handball Club afin de définir les engagements de chaque parties.

En conséquence, je vous propose :

> d'approuver la signature de la convention ci-jointe avec les différents partenaires.

# LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** les articles L2121-1, L2121-10, L2121-13 à L2121-16, L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L2121-29 du même code qui dispose : "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune",

**Considérant** que le collège Pierre Valdo propose une section sportive handball de la 6e à la 3<sup>e</sup> destinée à améliorer la réussite scolaire des élèves ;

**Considérant** que les entraînements sont encadrés par un professeur du collège et un éducateur sportif de la Ville ;

**Considérant** Ville de Vaulx-en-Velin permet la présence d'un éducateur sportif municipal, le mercredi, pour aider au bon fonctionnement de l'Association sportive du collège ;

**Considérant** qu'une convention de partenariat est établie entre le collège Valdo, la ville de Vaulx-en-Velin, l'ASUL section hand et le Vaulx-en-Velin Handball Club afin de définir les engagements de chaque parties ;

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Kaoutar DAHOUM, adjointe déléguée.

# Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

➤autorise Mme la Maire à signer la convention de partenariat avec les différents partenaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 30	
Votes Pour: 30	
Votes Contre:	
Abstention:	

> autorise Mme la Maire à signer la convention de partenariat avec les différents partenaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

our extrait conforme

dame la Maire,

MAN IL

Hélène GEORFRQ

# Convention de partenariat Fonctionnement de la section sportive - Handball

#### Entre

La Ville de Vaulx-en-Velin, représenté par son Maire, Hélène GEOFFROY, dûment habilitée en vertu domicilié à l'hôtel de ville place de Nation CS 40002 69518 Vaulx-en-Velin cedex, dénommée ci-après

ET

Le Collège Pierre Valdo, représenté par son Chef d'établissement Bénédicte ROBIN dénommé ci-ET

L'ASUL – « section féminine Handball », représentée par son Président Anthony SEREX, dénommé ci-ET

Le Vaulx-en-Velin Handball Club (HBC) - « section masculine », représenté par son Président Riad

### Préambule

La présente convention est établie entre le collège Pierre Valdo, la Ville de Vaulx-en-Velin, l'ASUL section Hand et le Vaulx-en-Velin Club (HBC) pour améliorer la réussite scolaire des élèves.

Le collège Pierre Valdo propose une section sportive handball de la 6e à la 3e.

Tous les élèves de la section sportive Handball (80 élèves) participent à deux entraînements par

Tous les entraînements sont encadrés par un professeur du collège et un éducateur sportif de la

La Ville de Vaulx-en-Velin permet la présence d'un éducateur sportif municipal, le mercredi, pour aider au bon fonctionnement de l'Association sportive du collège.

La section sportive assure la formation de jeunes coaches, d'arbitres et de joueurs.

Les élèves du collège interviennent comme jeunes officiels (arbitres) dans le cadre du tournoi USEP organisé par la Ville pour les écoles primaires de Vaulx-en-Velin.

# Article 1: Objectif et fonctionnement

Les classes de la section sportive répondent principalement aux objectifs suivants :

- > Favoriser la réussite scolaire en facilitant l'épanouissement de l'enfant à travers une activité
- Renforcer l'attractivité du collège en offrant des activités spécifiques

Elles s'inscrivent dans la continuité des activités pratiquées à l'école primaire et font le lien avec les pratiques que peuvent mener les clubs.

Permettre aux enfants d'atteindre un bon niveau de pratique et de représenter la ville et le collège dans des compétitions nationales (5<sup>ème</sup> au championnat de France Minimes filles en

- Permettre la formation de joueurs, d'entraineurs, d'arbitres et de jeunes officiels qui participent activement aux associations sportives de la ville et du collège.
- > La formation de futurs citoyens en rendant les jeunes autonomes et responsables.

# Article 2 : Responsabilité des différentes parties

Le collège assure la responsabilité administrative, juridique et pédagogique du temps aménagé. Il l'intègre dans son projet pédagogique et assure la mise à disposition d'un responsable identifié.

La Ville s'engage à soutenir l'action en mettant à disposition des installations sportives adaptées à la pratique du handball. Elle s'engage également à mettre à disposition un cadre qualifié pour participer aux entraînements et aux compétitions de la section sportive.

L'ASUL – « section féminine handball » s'engage à licencier gratuitement les élèves de la section la première année, s'ils n'ont jamais été licenciés dans les années antérieures.

Le Vaulx-en-Velin Handball Club – « section masculine » s'engage à licencier gratuitement les élèves de la section la première année, s'ils n'ont jamais été licenciés dans les années antérieures.

### Article 3: Fonctionnement

Les élèves intéressés par une classe à horaire aménagée se font connaître suffisamment tôt. Ils participent obligatoirement aux deux séances hebdomadaires, sauf contre-indication médicale. Ils s'engagent à participer à toutes les compétitions UNSS du mercredi auxquelles ils sont conviés.

Le professeur responsable de la section peut être amené à remplacer le handball par une séance de travail scolaire (en cas de problèmes scolaires ou comportementaux).

Hormis la participation obligatoire aux compétitions de handball, la licence UNSS peut donner l'occasion de découvrir d'autres activités sportives ou culturelles s'intégrant dans la formation des citoyens de demain telles que les sorties CIMAS et raid des collèges avec la Ville, cross départemental, soirée des talents...

Les professeurs d'EPS responsables de classes handball désignent des élèves de la section (arbitres) chargés d'aider à l'organisation et d'encadrer le tournoi USEP se déroulant aux alentours du 15 juin. Les intervenants municipaux handball prennent en charge sous leur responsabilité ces élèves de 8h à 16h et leur fournissent un repas en reconnaissance de leur investissement pour la journée.

L'élève a deux entraînements par semaine dans son emploi du temps du collège.

lls sont obligatoires et dirigés par un professeur d'EPS accompagné par un éducateur sportif handball de la ville.

Les élèves de la section représentent le collège dans les compétitions scolaires et sont obligatoirement licenciés en club à partir de la classe de 5<sup>ème</sup>.

Ils doivent s'entraîner au moins une fois dans leur club et le représenter dans les compétitions fédérales.

## Article 4 : Classes concernées

Le collège propose deux créneaux de 2h00 de la  $6^{\circ}$  à la  $3^{\circ}$  (6 créneaux d'entraînement de 2h00). Les élèves de la section sportive Handball s'inscrivent dans une pratique de performance et s'engagent obligatoirement dans un club à partir de la classe de  $5^{\circ}$ .

## Article 5 : Constitution des classes

Les intervenants municipaux, en accord avec les principaux de collèges concernés, s'engagent à informer l'ensemble des classes de CM2 de Vaulx-en-Velin de l'existence des sections sportives.

Le collège Pierre Valdo s'engage, de par sa position spécifique, à étudier prioritairement les demandes d'admission en 6° et 4° des élèves motivés et recommandés.

### Article 7: Bilan

Les professeurs responsables des classes handball et les intervenants municipaux dressent un bilan de l'année écoulée en vue notamment d'améliorer le fonctionnement de la section sportive et d'effectuer la sélection des élèves pouvant intégrer la section l'année suivante.

## Article 8 : Assurance

La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage à souscrire une police d'assurance afin de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui dans le cadre de ses activités.

Elle s'engage à fournir au collège Valdo une attestation d'assurance de responsabilité civile en

La Ville de Vaulx-en-Velin fera son affaire de l'assurance de son personnel et de son matériel.

Le Collège Valdo s'engage à souscrire une police d'assurance afin de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui dans le cadre des activités proposées.

Il s'engage à fournir à la Ville de Vaulx-en-Velin une attestation d'assurance de responsabilité

Le Collège Valdo fera son affaire de l'assurance de son personnel et de son matériel.

L'ASUL s'engage à souscrire une police d'assurance afin de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui dans le cadre des activités proposées.

Il s'engage à fournir à la Ville de Vaulx-en-Velin une attestation d'assurance de responsabilité

L'ASUL fera son affaire de l'assurance de son personnel.

LE HBC s'engage à souscrire une police d'assurance afin de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui dans le cadre des activités proposées.

Il s'engage à fournir à la Ville de Vaulx-en-Velin une attestation d'assurance de responsabilité civile en vigueur.

Le HBC fera son affaire de l'assurance de son personnel.

Les parties devront fournir chaque année cette attestation d'assurance à la Ville de Vaulx-en-Velin.

## Article 9 : Durée

La présente convention prend effet à sa signature, et pour une durée d'un an,

La présente convention sera reconduite par tacite reconduction pour une nouvelle période annuelle.

Sa durée totale, reconduction comprise, ne pourra excéder ...... années consécutives.

La partie qui ne souhaite pas reconduire la présente convention à son échéance doit en informer l'autre partie trois (3) mois au moins avant sa date d'échéance par courrier recommandé avec accusé

# Article 10 : Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

- Par Madame le Maire de Vaulx-en-Velin, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement des activités, pour tout motif d'ordre public ou pour non-respect par les partenaires de leurs obligations.
- ➢ Par les partenaires, à tout moment, en cas de force majeure.
  Cette dénonciation doit être effectuée par lettre recommandée.
  Elle prend effet trois mois après réception du courrier recommandé par l'autre partie.

### Article 11 : Litiges

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforcent de résoudre leurs différends à l'amiable.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal administratif de Lyon.

A Vaulx-en-Velin le	
Pour le collège Pierre Valdo Son principal	Pour la ville de Vaulx-en-Velin Son maire
Bénédicte ROBIN	Hélène GEOFFROY
Pour l'A.S.U.L. Vaulx-en-Velin Son Président	Pour le Vaulx-en-Velin Handball Club Son Président
Anthony SEREX	Riad DIDI